

Agrégation d'EPS, session 2005 : la copie du SNEP 78....

Sujet : Le Projet de loi Fillon : tradition ou modernité ?

Titre de la dissertation : Qui dit socle pour certains, dit planche savonnée pour d'autres !

Problématique : « Nous allons chercher à montrer que l'activité syndicale du SNEP, grâce à son obstination et sa volonté d'agir avec les autres, redresse sans cesse la planche sur laquelle l'EPS glisse toujours dans le même sens depuis un demi-siècle : de l'obligatoire vers le facultatif. »

Première partie.

« De l'obligatoire vers l'optionnel, une permanence pour l'EPS : l'illustration par les années 70 »

Au couchant des « Trente Glorieuses », et bien avant le premier « choc pétrolier » qui va faire entrer le pays dans les « vingt piteuses », la vague du Baby-boom arrive dans les collèges, qui poussent comme des champignons au rythme de un par jour.

A partir d'un budget en régression, le gaulliste Joseph Comiti, remplace Maurice Herzog au Secrétariat d'Etat (Jeunesse et sport ?) en 1969. Pour faire des économies d'échelles (comme on dit maintenant) sur le dos de l'EPS (comme on fait encore maintenant), il tient le raisonnement suivant : l'EPS fait « double-emploi » avec le sport civil, en plein développement. Pour tenir ce discours, il faut que ses représentations sur l'EPS soient liées au courant « animation sportive ». Il va donc opérer une distinction cruciale et symptomatique entre « horaires élèves » et « horaires profs » : l'objectif étant que les collégiens aient 3h d'EPS, les lycéens, 2h.... mais pas forcément devant un prof d'EPS : dans son projet, celui-ci devient un contre-maître qui dirige des « moniteurs » dans une structure appelée « Centre d'Animation Sportive » (Circulaire du 1^{er} juillet 1969). De plus, pour récupérer des heures, il propose l'animation de l'association sportive en vacances.

Le SNEP qui s'inscrit dans un courant pour une « EP dotée d'un contenu culturel exigeant » organise le boycott des CAS en appelant au refus d'être muté ou affecté sur un poste CAS. En parallèle, le SNEP réussit à convaincre les parents d'élèves, les OMS, les chefs d'établissement et la FEN du caractère régressif de cette mesure.

A la rentrée 1972, 200 postes CAS sont créés, 100 restent non pourvus. Comiti qui avait le projet d'implanter 1000 CAS est tenu en échec. Découragé, il donne le témoin à Pierre Mazeaud.

Celui-ci relance les tentatives de son prédécesseur. Dans le projet de loi sur le sport de 1975, on note dans l'article 3 que l'on parle « d'initiation sportive » et non d'EPS, que l'on confie celle-ci aux AS, aux CAS, aux clubs civils. Le SNEP publie alors une plaquette : « EPS, Luxe ou Nécessité ? », diffusée à 120 000 exemplaires. En mai, une grève unitaire et massive des enseignants d'EPS et un chahut monstre des étudiants EPS à Charléty font perdre tout crédit à cette loi « d'abandon de l'EPS à l'Ecole ».

En 1978, Jean-Pierre Soisson, dont le Premier ministre est Raymond Barre, essaie de colmater le manque de postes en EPS (38% des classes du second degré ont moins de 2 heures par semaine) pour répondre à la demande des familles. Pour cela, il cherche à prélever des heures sur le Sport scolaire : réduction par décret du forfait AS de 3 à 2h, et impose 2 heures supplémentaires à chaque enseignant. A l'initiative du SNEP, près de la moitié de la profession et deux-tiers des étudiants montent à Paris pour une Manifestation nationale exceptionnelle le 13 octobre. Le SNEP s'explique en première page du journal « Le Monde ». Soisson va devenir très impopulaire, les enseignants d'EPS vont continuer à se mobiliser, jusqu'aux élections présidentielles de mai 1981.

En l'espace d'une décennie, l'EPS s'est trouvée quatre fois (1969, 1972, 1975, 1978) plongée dans une centrifugeuse cherchant à l'expulser du système éducatif public. Ces quatre tentatives ont rencontré de fortes résistances dans la profession qui a pu pleinement s'exprimer et recentrer l'EPS grâce à « l'outil SNEP », constamment affûté, et toujours prêt à en découdre au service d'une EPS de qualité.

La morale de cette histoire est peut-être que l'existence et la persistance de l'EPS est fortement liée au niveau d'exigence que lui attribue la profession elle-même : à niveau d'exigence élevé, argument d'autorité ; à niveau d'exigence peu spécifié, éviction programmée pour doublon inutile.

Si aujourd'hui, les acteurs de l'EPS ne réagissent pas de manière significative au projet d'un brevet des collèges optionnel, ou encore, sous-estiment la notion de socle commun, avec le caractère exclusif qu'il contient, alors le risque est grand pour nous de devoir décamper !

Deuxième partie.

« L'activité syndicale s'inscrit dans la durée : l'illustration par l'histoire du rattachement de l'EPS à l'EN »

Nous ne commencerons pas avec le coup de baguette magique souvent asséné sur de nombreuses copies de concours : « *En mai 1981, la gauche passe au pouvoir et l'EPS est rattachée à l'Education nationale* ». Nous choisirons de faire à peine plus long : « *Après un long parcours revendicatif des acteurs de l'EPS, le changement de gouvernement de mai 1981 sert de déclencheur : l'EPS est rattachée à l'Education nationale* ».

L'atteinte de l'intégration ne repose pas que sur le coup de dés du fameux « Rendez-vous des urnes ». C'est en réalité un objectif âprement poursuivi dans une partie de bras de fer qui a duré une douzaine d'années.

Aux faits déjà relatés on peut proposer deux illustrations du principe de l'action dans la durée (d'où le terme : « activité » syndicale) du SNEP.

Après une consultation, le SNEP établi le 10 mars 1970 une plate-forme revendicative qui contient déjà la demande de rattachement à l'Education nationale. Par ailleurs, ces exigences seront transcrites dans le programme commun des partis de gauche de 1972.

Pour résister dans la durée au « Plan Soisson », le principe de grèves « reductibles », un jour par semaine, est inventé et choisi par le SNEP. Ces grèves tiendront plus d'un trimestre.

Citons Jacques Rouyer (Secrétaire général du SNEP de 1979 à 1997) pour conclure sur ce point : « *Si la victoire politique de la Gauche était une condition nécessaire, elle n'aurait pas été suffisante sans le capital d'influence amassé les 12 années précédentes par les actions pour les revendications de l'EPS.* »

Troisième partie.

« L'activité syndicale réussit souvent avec les autres : l'illustration par les quatre heures d'EPS en sixième. »

C'est le dernier progrès important. Il a été acquis dans des circonstances particulières : en raccourci, c'est l'enseignement privé, qui, par pêché de gourmandise, a permis à l'EPS de prendre un peu de gras avant la phase d'hibernation toujours actuelle ! .

Fin 1993, le gouvernement Balladur et son ministre de l'EN, François Bayrou avancent un projet de loi d'aide supplémentaire à l'enseignement privé. La toute nouvelle FSU, à laquelle le SNEP est affilié, va mettre le feu aux poudres et tout le camp laïque - plusieurs centaines de milliers de personnes - manifeste à Paris le 16 janvier 1994. Le projet de loi est retiré, le rapport de forces s'inverse, et il est décidé d'ouvrir une négociation globale sur les besoins de l'Ecole. Dans ce cadre, le SNEP va défendre une série de mesures en s'appuyant sur sa campagne : « Donnons du corps aux études ». C'est dans ce contexte que la quatrième heure d'EPS en sixième est « arrachée » avec l'appui de la FSU et la solidarité du SNES.

Conclusion

Pour ramasser en quelques mots : Pour que l'EPS reste obligatoire, il faut avoir une haute idée du rôle social de sa profession, ne pas courber l'échine au moindre souffle contraire, chercher activement à construire des solidarités.

Pour répondre : le projet de loi Fillon n'est ni moderne, ni traditionnel. Il n'est pas moderne, car la modernité implique le progrès et c'est d'une régression dont il est question. Il n'est pas traditionnel car, bien au contraire, il nie et méprise ce que nos parents ou grands-parents ont construit après l'expérience malheureuse de la seconde guerre mondiale. La loi Fillon, bien campée sur le pouvoir, file vers les cieux d'un avenir non discuté.

Pour mettre en perspective : cette problématique conservera encore toute sa crédibilité lorsque les profs d'EPS d'aujourd'hui sauront faire dire à M.Fillon ce que leurs prédécesseurs ont su faire avouer hier à M.Comiti : « *Mon échec réside dans le dialogue avec les professeurs d'éducation physique. Devant leur syndicat, je suis comme un chat qui tourne autour d'une langouste* » (Le journal *L'Equipe*, 22 février 1973).

Copie inspirée du cours de M. J. Rouyer : « Regards sur l'histoire de l'EPS », supplément au n°710 de la revue SNEP, mars 2004.